

NOUS SOUSSIGNÉ-E-S, DÉSObÉISSONS À UNE LOI INHUMAINE

Suite à l'arrestation de deux habitants du « refuge » du Collectif R en marge d'une course caritative le 27 août dernier, le 15 septembre à l'aube la police de sûreté vaudoise a perquisitionné les domiciles de trois parrains/marraines de « réfugié-e.s » défendues également par le Collectif R. De toute évidence, les buts de ces rafles, outre l'arrestation des migrant-e-s pour ensuite les expulser dans le pays de leur arrivée en Europe, est d'intimider et de dissuader les personnes solidaires de poursuivre leur combat et leur engagement auprès des migrant-e-s.

Les renvois par milliers liés à l'application automatique des accords de Dublin par la Confédération ainsi que son laxisme en matière de vente d'armes ont des conséquences humaines catastrophiques.

Face à cette inhumanité, le réseau de parrains/marraines du Collectif R rassemble plus de vingt-cinq personnalités politiques, intellectuelles et artistiques vaudoises convaincues que la désobéissance civile est le dernier levier qui permette de soutenir les personnes déboutées de l'asile en vertu des accords Dublin et d'éviter leur renvoi, ceci afin qu'elles puissent déposer une demande d'asile en Suisse dans l'espoir de pouvoir enfin mener une vie digne.

La politique répressive du Conseil d'Etat vaudois qui, malgré les mises en garde pressantes de la Cour européenne des droits de l'homme, persiste à appliquer aveuglément les consignes de Berne sans activer sa clause de souveraineté est inadmissible. Elle relève non seulement d'un manque cruel de conscience humaine et politique, mais aussi d'un manque effarant de conscience historique à une période où l'Europe traverse la plus grave crise humanitaire depuis la Deuxième Guerre mondiale.

CHOQUÉ-E-S PAR DES TELLES ACTES DE PERSÉCUTION, ET ENCOURAGÉ-E-S PAR LÀ MÊME À RENDRE PUBLIC NOTRE ENGAGEMENT, NOUS FAISONS LA DÉCLARATION SUIVANTE :

- 1.** Il y a tout lieu de penser que nous hébergeons des migrantes et des migrants menacés d'expulsion afin de les protéger de violations de leurs droits fondamentaux ;
- 2.** Il y a tout lieu de penser que nous faisons par là même notre devoir de citoyen-ne-s, libre ET lié-e-s par l'hospitalité, la solidarité, l'égalité ;
- 3.** Il y a tout lieu de penser que nous désobéissons ainsi à l'art.116 de la Loi fédérale sur les étrangers du 16 décembre 2005 qui punit « l'incitation au séjour illégal » d'une peine allant jusqu'à un an, voire cinq ans de prison lorsqu'une telle action est commise dans le cadre d'un groupe ou d'une association de personnes ;
- 4.** Il y a tout lieu de penser que nous sommes punissables sans nuance, sachant que la loi sur les étrangers ne reconnaît plus de « mobiles honorables » pouvant exempter de peine l'auteur-e-r d'un tel acte, contrairement au texte légal en vigueur avant 2008 ;
- 5.** Il y a tout lieu de penser que la perquisition de nos logements, telle que prévue par l'article 70 de la Loi sur les étrangers, serait proportionnée à l'intérêt de renvoyer autant d'êtres humains dans des pays en proie à la guerre, à la répression politique ou à la misère, ainsi que dans des États signataires de la convention de Dublin qui n'offre aucune protection aux migrant-e-s.

